

## Questions Fréquentes

### À propos

#### **Qu'est-ce que l'Impact Challenge de Google.org?**

Il s'agit d'une occasion offerte aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif enregistrés de partager leur vision en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie pour changer le monde – et de courir la chance de gagner une part de la bourse de financement de 5 millions de dollars, assortie d'un mentorat dirigé par Google et LEAP.

#### **Pourquoi Google organise-t-elle ce défi?**

Nous croyons que la technologie peut contribuer à résoudre certains des problèmes les plus urgents de notre société, et c'est avec grand enthousiasme que nous appuyons les organismes novateurs qui explorent de nouveaux moyens d'apporter une contribution déterminante. L'Impact Challenge de Google.org a été créé pour découvrir les innovateurs sociaux et amener le public à les soutenir.

#### **Que mériteront les récipiendaires de la bourse?**

Le lundi 6 mars, nous annoncerons les 10 finalistes et inviterons le public à voter pour leur projet favori. Les 5 gagnants recevront chacun une bourse pouvant atteindre 750 000 \$ sous forme de financement ou de soutien technique de la part de Google.org.

#### **Comment les gagnants seront-ils choisis?**

Au cours de l'événement de clôture, qui aura lieu le 30 mars 2017, les 10 finalistes présenteront leur projet à un jury. En tout, 5 gagnants seront choisis : 4 par le jury, et 1 par le vote du public, qui se déroulera du 6 au 28 mars.

#### **Qu'est-ce que Google.org?**

Google.org est le bras philanthropique de Google qui octroie des bourses et du soutien aux organismes sans but lucratif. Google.org assure la gestion de l'Impact Challenge dans les différentes régions du monde. Consultez le site [google.org](http://google.org) pour obtenir de plus amples renseignements.

### Vote

#### **Qu'est-ce que le vote du public?**

Le public est invité à voter pour les quatre idées qui l'inspirent le plus. Le vote du public se déroule du 6 au 28 mars.

**Comment puis-je voter?**

Pour voter, il suffit de cliquer sur un projet et de sélectionner l'option « Voter ». Pour confirmer votre vote, cliquez sur « Oui ». Lorsque votre vote est confirmé, vous ne pouvez plus modifier votre choix.

**Puis-je voter plusieurs fois?**

Vous pouvez sélectionner les quatre projets qui vous inspirent le plus. Vous n'êtes pas obligé de les sélectionner tous au cours d'une même visite.

**Jusqu'à quand puis-je voter?**

Le vote se termine le 28 mars 2017, à 23 h 59 (HNE).

**Quand connaîtra-t-on les gagnants de l'Impact Challenge de Google.org?**

Les cinq gagnants seront annoncés le 30 mars 2017.

**Projets**

**Qui peut participer à l'Impact Challenge de Google.org?**

Tous les organismes de bienfaisance et sans but lucratif enregistrés au Canada sont admissibles au défi. Veuillez consulter le Règlement pour plus de détails.

**Qu'entendez-vous par « projet »?**

Le projet, est le concept que l'organisme propose et le plan de réalisation de la technologie en question pour s'attaquer à un problème d'ordre social.

**Que signifie « l'utilisation de la technologie pour changer le monde »?**

Nous croyons fermement que la technologie peut contribuer à résoudre certains des problèmes les plus urgents de notre société. Nous ne sommes pas à la recherche de simples mises à jour de systèmes informatiques, mais bien de projets reposant sur la technologie dans le but de résoudre un enjeu particulier d'ordre social et offrant une possibilité d'expansion. Les projets ne nécessitent pas la création d'une nouvelle technologie ni l'emploi d'outils Google.

**Doit-il s'agir obligatoirement d'une nouvelle idée de la part de l'organisme en question?**

L'idée ne doit pas obligatoirement être toute neuve. En fait, elle peut déjà être en chantier au moment de l'inscription de l'organisme au défi.

**Qu'entend-on par « un hôpital ou une organisation de soins de santé » tel qu'énoncé dans le Règlement?**

Si vous êtes une organisation dont le but principal est de fournir des soins médicaux directs à des patients par des professionnels de la santé, votre organisation serait considérée comme

un hôpital ou une organisation de soins de santé en vertu du Règlement. Les organisations à but non lucratif ou de bienfaisance enregistrés séparément qui, par exemple, mènent des recherches sur les soins de santé ou d'autres activités liées aux soins de santé et dont l'objectif principal n'est pas de fournir des soins directs à des patients par des professionnels de la santé ne seraient pas considérées comme un hôpital ou une organisation de soins de santé en vertu du Règlement.

**Qu'entend-on par « un centre de la petite enfance » tel qu'énoncé dans le Règlement?**

Si vous êtes une organisation dont le but principal est de fournir des services de garde d'enfants à des enfants, votre organisation serait considérée comme un centre de la petite enfance en vertu du Règlement. Si votre organisation fournit des services de garde comme service accessoire à ses programmes ou services, votre organisation ne serait pas considérée comme un centre de la petite enfance en vertu du Règlement.

**Si mon organisation fait partie d'une école, d'une institution académique ou d'une université, est-elle exclue en vertu du Règlement?**

Si votre organisme est un organisme à but non lucratif ou de bienfaisance enregistré séparément, par exemple, une fondation philanthropique qui collecte des fonds pour une université ou une organisation qui mène des recherches en collaboration avec une institution académique ou une université, vous ne seriez pas exclus par l'article 2 (b) du Règlement.

**Mon organisation peut-elle travailler avec une autre organisation sur notre projet proposé?**

Si votre organisation est sélectionnée comme gagnante, elle pourra travailler avec d'autres organisations pour compléter votre projet proposé, à condition que votre organisation respecte les règles et les modalités de la convention de subvention. Une demande ne peut être présentée que par une seule organisation admissible.

**Mon organisation peut-elle faire une demande conjointe avec une autre organisation?**

Une demande ne peut être présentée que par une seule organisation. Les demandes conjointes ne seront pas acceptées.

**Le projet proposé par mon organisation doit-il être achevé dans un délai précis?**

Le Règlement n'exige pas que les projets soient achevés dans un délai précis. La plupart des anciens gagnants du Google.org Impact Challenge dans d'autres pays ont achevé des projets en 1-3 ans.

Si vous avez des questions au sujet de votre inscription, envoyez un courriel à [canadachallenge@google.com](mailto:canadachallenge@google.com)

## **Sélection des gagnants**

### **Comment les finalistes seront-ils désignés?**

Les participants seront invités à présenter leur projet qui sera évalué par une équipe de Google selon les critères suivants:

- **L'impact:** comment le projet soumis améliorera-t-il des vies? Combien de personnes seront concernées par le projet s'il aboutit et jusqu'à quel point? Le projet prend-il en compte un problème dans sa globalité et propose-t-il une idée qui participe à sa résolution?
- **Innovation/technologie:** la proposition utilise-t-elle une technologie de façon nouvelle et créative pour résoudre le problème posé?
- **Effet d'échelle:** si ce projet aboutit, dans quelle mesure est-il possible de le mettre en oeuvre à grande échelle? Ce projet peut-il servir de modèle pour d'autres?
- **Faisabilité:** L'équipe a-t-elle un plan bien organisé et réaliste pour mettre en oeuvre la proposition? L'équipe en question a-t-elle identifié les partenaires adéquats pour mener à bien son exécution?

Dix finalistes seront choisis et invités à présenter leur projet à un jury dans le cadre d'un événement qui aura lieu à Toronto. En tout, 5 gagnants seront choisis : 4 gagnants par un jury et un gagnant par un vote du public.

### **Tous les projets seront-ils évalués?**

Oui, nous évaluons tous les projets admissibles que nous recevons.